1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

www.ffmoto.org

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

Date de début : 20/04/2014 Date de fin : 20/04/2014 N° d'inscription FFM : 453
Lieu : CHATEAU-RENARD 45 Rte de JOIGNY
Moto-Club : MOTO VERTE CHATEAU-RENARD N° d'affiliation : 3243
Nom de l'Organisateur Technique : MOTO VERTE CHATEAU-RENARD
Adresse : 1075 LA CHARMAULT 45700 CONFLANS SUR LOING
e-mail : rdelaveau@washtec.fr Téléphone 0680754260
Site Internet : facebook MV CHATEAURENARD

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course : JEAN MICHEL PELLOILE Licence N° 054186
Président du Jury ou Arbitre : ALAIN BOUTROUX Licence N° 124927
1er Membre du Jury : DENIS DION Licence N° 056813
2ème Membre du Jury : PIERRE GOUSSARD Licence N° 011927
Commissaire technique responsable : JEAN MICHEL PARCINEAU Licence N° 189117
Responsable du chronométrage : LYDIA JAMET Licence N° 250604

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)			
CHPT LIGUE 85	MOTOS 85cc	12 à 14 ans	NJ3	35 pilotes
NATIONAUX A et B	MOTOS 125 à 500cc		NCA et B	40 pilotes
NATIONAUX B	MOTOS 125 à 500cc		NCB	40 pilotes
NATIONAUX A et B	MOTOS 125cc		NCA et B	40 pilotes

Engagements :

Site Internet. . . . . .
Contact . . . . . .
Adresse . . . . . .
Téléphone . . . . . e-mail. . . . . .

Chronométrage :

Location de transpondeurs . . .
Tarif de location. . . . . Caution . . . . . .

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui ☒ non
Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'age et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical . DR Ismael ASCOFARE
Nombre de secouristes. 13 . . . . . Nombre d'ambulances . . . 2
Hôpital le plus proche. ANILLY MONTARGIS 45 Temps de trajet (en mn). . 20 min

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès
Nom du circuit . LES GAUFFAUDIERES (Rte de Toigny)
Ville la plus proche. CHATEAU-RENARD 45220
Coordonnées GPS . . . . . .
Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques
Longueur . . 1500 m . . . . . Largeur minimum . . . . 6 m . . . . . .
Largeur de la grille de départ. . . 42 m . . . . . Longueur de la ligne droite de départ. 115 m
Nombre de poste de Commissaires de piste . . 20

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.
Capacité en essais 40 Pour les motos Pour les quads ou side-cars
Capacité en manche 40 Pour les motos Pour les quads ou side-cars

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB	VISA LIGUE	VISA FFM N°
Date : le 03 FEV 2014	Date : le 14 FEV. 2014	Date : le . . . . .
Signature : MOTO VERTE Château-Renard	Signature : LIGUE MOTOCYCLISTE DU CENTRE Secrétaire	Signature :